



# Marseille Web Fest

## Festival international de la web-série

### REGLEMENT MARSEILLE WEB FEST

#### ARTICLE 1 – Dates et lieux

La quatrième édition du Marseille Web Fest se tiendra en octobre 2014 à Marseille en France (Date et lieu seront communiquer ultérieurement).

#### ARTICLE 2 – Proposer sa web-série

Le Marseille Web Fest est le festival international de la web-série de fiction. Toutes personnes physiques ou morales ayant produits ou réalisés une web-série de fiction peuvent proposer leur œuvre tout au long de l'année en répondant à un **questionnaire de candidature disponible ici**. La participation au Marseille Web Fest est entièrement gratuite.

Pour proposer votre web-série, une saison complète doit être finalisée avant le 30 avril 2014. Sa mise en ligne auprès du public ne doit pas être antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La date limite pour proposer une web-série pour l'édition 2014 est le **30 avril 2014**

#### ARTICLE 3 – Sélection officielle

La sélection officielle met l'accent sur la qualité et l'originalité des web-séries de fiction. Cette sélection, réalisée par des professionnels français, est faite à partir de critères qualitatifs précis (scénario, mise en scène, jeu d'acteurs, qualités techniques, etc.).

Grâce à cette «labellisation» officielle, les œuvres sélectionnées bénéficieront également de la promotion et de la notoriété toujours grandissante du Marseille Web Fest.

Au final, ce sont les 25 web-séries internationales qui sont projetées pendant 2 jours sur grand écran sous-titrées en langue française.

#### ARTICLE 4 – Eléments à fournir

Lors de ces deux jours, les web-séries sélectionnées en compétition officielle seront projetées sur un grand écran pendant une durée maximale de 20 minutes. Afin de faciliter une projection dans les conditions optimales, les auteurs et/ou producteurs devront envoyer via une plateforme de téléchargement (ex. : Wetransfer ou Vimeo), les épisodes de leur choix (max. 20 minutes au total) au format haute définition Quicktime (minimum 1080).

Par ailleurs, les épisodes feront l'objet d'une traduction (langue d'origine vers le français ou du français vers l'anglais). Les représentants des web-séries s'engagent à envoyer le script de des épisodes choisis au format Word ou Pdf. Ctte traduction totalement gratuite sera réalisé par la société ECLAIR, partenaire du Marseille Web Fest.

Enfin, un visuel officiel en haute définition (minimum 300 dpi en .eps ou .jpeg) pour la réalisation de support de communication ainsi qu'un synopsis de maximum 100 mots, si possible en version anglaise et française sont également demandés.

#### ARTICLE 5 – Diffusion des films

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit une web-série sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie de son oeuvre lors du festival en cas de sélection. Aucun retrait de web-série après annonce de sa sélection ne sera accepté.



# Marseille Web Fest

## Festival international de la web-série

### **ARTICLE 6 – Transport et hébergement**

Marseille Web Fest prend en charge le voyage à Marseille d'un seul représentant de la web-série ainsi que son hébergement (2 ou 3 nuits selon sa provenance) dans un hôtel partenaire du festival ainsi que sa restauration sur cette période.

### **ARTICLE 7 – Jury**

Le Jury Officiel sera composé de professionnels internationaux.

### **ARTICLE 8 – Prix**

Les prix seront décernés aux web-séries primées, en espèces ou matériel, et seront attribués au représentant de la web-série. Les décisions du jury seront sans appel.

### **ARTICLE 9 – Communication et Presse**

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale de l'œuvre. Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits de la web-série pour sa bande annonce officielle.

De plus, des photographies pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet).

### **ARTICLE 10 – Droits d'auteur**

La demande d'inscription en vue de la participation à 4ème édition du Marseille Web Fest implique l'acceptation des présentes conditions.

### **ARTICLE 11 – Dérogations et Litiges**

L'association Imago est seule habilitée à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

### **ARTICLE 12 – Annulation**

L'association Imago se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.